

A l'attention des habitants de Bournand et Vézières

Projet de parc éolien sur la commune de Bournand

Madame, Monsieur,

La société Voltaia développe actuellement un projet de parc éolien sur la commune de Bournand. Ce travail a été entamé il y a plusieurs années en concertation avec l'équipe municipale de Bournand alors en place. Plusieurs d'entre vous s'étaient notamment déplacés pour échanger avec notre équipe lors d'une permanence d'information organisée en octobre 2019.

Début 2020, nous avons engagé un ambitieux travail de co-construction avec vous, habitants des communes de Bournand et Vézières, épaulés pour cela par un cabinet spécialisé en concertation territoriale. Plusieurs dizaines d'entre vous avaient ainsi été contactés en début d'année en vue de proposer des ateliers de travail en commun. Cette initiative avait reçu un bon accueil et vous aviez été nombreux à exprimer un intérêt pour participer : certains ayant déjà un avis assez tranché sur le sujet, mais une large majorité souhaitant surtout prendre le temps de s'informer et de confronter différents points de vue.

Malheureusement, la crise sanitaire a suspendu pendant plusieurs mois cette dynamique.

Lorsque nous avons pu envisager une reprise de ce travail à l'été 2020, la nouvelle équipe municipale de Bournand n'a ni souhaité nous rencontrer pour une présentation du projet, ni permis que les réunions de concertation, pourtant programmées, n'aient lieu. Nous avons néanmoins tenté de poursuivre le travail engagé avec une nouvelle permanence d'information organisée aux Trois-Moutiers en octobre 2020.

Quelques jours plus tard, la délibération prise par le Conseil Municipal de Bournand, statuant sur un projet que nous n'avions pourtant jamais pu lui présenter, nous a empêché de poursuivre sereinement la démarche de concertation. Nos différentes propositions pour rencontrer l'équipe municipale se sont toutes heurtées à une fin de non-recevoir, **ne nous permettant pas d'initier le dialogue constructif dont vous étiez demandeurs.**

Parallèlement à ces événements, **nous constatons que de nombreuses actions sont régulièrement menées afin de décrédibiliser notre société et la filière éolienne en général, par le biais d'une désinformation largement diffusée sur le territoire.** Nous pouvons notamment citer l'annonce faite de la tenue d'une enquête publique sur le projet de Bournand début 2021 (tract de l'ASEP, Association de Sauvegarde de l'Environnement et du Patrimoine rural de Bournand-Vézières, daté du 05/01/2021), alors même que celle-ci ne pouvait avoir lieu à un moment où le dossier n'était pas finalisé et par conséquent pas encore soumis aux services de la Préfecture ; ou encore la diffusion d'informations relatives à des projets d'implantations méconnaissant complètement la réalité technique du développement éolien.

Concernant la filière éolienne, face aux nombreuses contre-vérités véhiculées (effet sur les émissions de gaz à effet de serre, modalités de démontage des parcs en fin d'exploitation, coût de l'énergie

éolienne au regard des autres technologies existantes, effets sur la santé, etc.), nous ne pouvons que vous inviter à vous référer à des sources telles que :

- les organismes spécialisés relevant de l'Etat (ADEME ou ANSES par exemple), ainsi que leurs publications : « *Pour y voir plus clair : Vrai/Faux sur l'éolien terrestre* », mai 2021 (Ministère de la transition écologique), ou « *Défi éolien en 10 questions* », octobre 2021 (ADEME) ;
- les études menées par RTE, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, notamment celle « *Futurs énergétiques 2050* » publiée en octobre 2021 ;
- ou bien encore les textes de loi en vigueur du Code de l'Environnement.

Face à cette situation où la conduite d'un débat contradictoire est empêchée, alors qu'il permettrait à chacun de s'informer et de s'exprimer, dans les valeurs démocratiques d'écoute et de respect mutuel, **nous tenons à vous rappeler notre attachement au dialogue et notre volonté d'échanger avec toutes et tous. Nous restons pleinement disponibles pour travailler le projet éolien de Bournand en concertation avec toutes les personnes intéressées par cette démarche.**

Dans cette perspective, nous vous invitons à prendre contact avec nous par les moyens suivants :

- via le site Internet dédié au projet, accessible depuis début 2020 :

<https://www.projet-eolien-bournand.fr/>

- par courrier postal :

VOLTALIA Nantes – 3 rue Emile Péhant – 44 000 NANTES

- ou par téléphone au numéro suivant :

02 49 62 73 16

Ainsi, selon l'intérêt manifesté par chacune et chacun d'entre vous, nous pourrions prochainement envisager l'organisation de nouvelles réunions autour du projet.

Vous remerciant par avance pour la considération dont vous ferez preuve à l'égard de notre démarche, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,


Guillaume Marçais
Responsable Développement Territoire Grand Ouest

Copie :

- Madame la Préfète de la Vienne

*Document d'information distribué via les services postaux dans le strict respect des lois en vigueur.
Il n'est donc pas distribué dans les boîtes aux lettres affichant un « Stop Pub ».
Pour toute personne concernée, des exemplaires ont été transmis aux mairies de Bournand et de Vézères
pour mise à disposition gratuite du public.*